

---

## Formons des instituteurs pour les sourds-muets.

**Numéro d'inventaire** : 1979.12359

**Auteur(s)** : Sicard, Roch-Ambroise

**Type de document** : correspondance

**Période de création** : 4e quart 18e siècle

**Date de création** : 1793

**Description** : Feuille manuscrite pliée en deux.

**Mesures** : hauteur : 221 mm ; largeur : 168 mm

**Notes** : L.a.s. au président du Comité Civil dans laquelle il se propose de former des instituteurs et institutrices pour l'enseignement des sourds-muets.

**Mots-clés** : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Éducation des mal-entendants

**Filière** : Enseignement technique et professionnel

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Souffles à morte Citoyen Président an 1793  
an 2

La convention nationale me faisant espérer qu'elle  
se propose de donner à l'institution des Sourds-muets  
une plus grande étendue et comme je n'ai encore formé  
qu'un très petit nombre d'instituteurs et point  
d'institutrices, je crois devoir prévenir tous mes  
Concitoyens que je travaillerai avec le plus grand  
plaisir à former dans ce genre d'instruction ceux qui  
voudront s'y consacrer. En conséquence je leur  
recevrai à des leçons particulières, tous les Mardis,  
Jeudi, et Samedi de chaque semaine de puis 10 heures  
jusqu'à une heure.

Il m'a paru avantageux, Citoyen Président qu'un  
nouveau moyen d'exercer les talents et de perpétuer  
d'étendre un bienfait à qui la République devra des  
Citoyens qui étoient condamnés par la nature à être  
étrangers à nos mœurs et à nos lois, fut proposé  
à tous pour ne point exclure aucun de tous les avantages  
qui peuvent en résulter en général pour tous les genres  
d'instruction et pour le perfectionnement de l'Esprit  
humain ce sera pour moi un grand bonheur.